



LES 5 AXES DE LA STRATÉGIE SANTÉ OUTRE-MER POUR LA MARTINIQUE

1 Améliorer l'état de santé, renforcer la prévention, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé



OBJECTIF 1 DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'OBSERVATION ET DE CONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

Action 1.1

Organiser le pilotage et la mise à disposition des données de santé pour l'aide à la décision

- Coordonner au sein d'une plateforme de surveillance «épidémiologique», les services et institutions produisant et hébergeant des données (OSM/ CIRE/ ARS/ DJSCS/CGSS/ PMI/ EN/ IREPS/ GCS-SIS Hébergeur de données...) dont les missions seront d'assurer le pilotage régional, de définir les priorités de travail ;
- Réaliser des études spécifiques avec les opérateurs de terrain selon les besoins définis et procéder à l'extension de certaines enquêtes nationales ;
- Identifier les freins à la finalisation du dossier obstétrical et périnatal informatisé dans les 4 maternités de l'île, et proposer des solutions pour que ce chantier aboutisse avant fin 2016.

OBJECTIF 2 AMÉLIORER L'ÉTAT DE SANTÉ DES MÈRES ET DES ENFANTS

Action 2.1

Installer le comité régional de la naissance et de la santé de l'enfant

Action 2.2

Diminuer le risque maternel

- en développant un plan d'actions pour la réduction de la part des décès maternels évitables en lien avec le Réseau de Santé Périnat Matnik (RSPM) ;
- en s'assurant de l'orientation et de la prise en charge des parturientes et diffuser les critères de vulnérabilité aux professionnels (objectif CPOM du RSPM).

Elaborer le plan de déploiement de l'ensemble des dépistages : vision, audition (protocole régional du dépistage de la surdité néonatale), troubles des apprentissages, surpoids, obésité, de manière équitable ; créer en Martinique un Centre de référence spécialisé dans la prise en charge de ces différents troubles.

Action 2.4

Suivre et prendre en charge des enfants vulnérables, suite aux antécédents périnataux, en développant les capacités des opérateurs et acteurs agissant autour des enfants vulnérables (réseau périnatalité, CAMSP, éviter les perdus de vue, ...).

Trouble des apprentissages : recueillir les besoins par type de troubles et organiser des réponses, si possible en proximité.

OBJECTIF 3

RENFORCER LES PLANS D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE SURPOIDS, L'OBÉSITÉ ET L'INACTIVITÉ PHYSIQUE

Action 3.3

Mettre en œuvre le programme Régional Nutrition Santé 2015-2017

- Améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire locale ;
- Promouvoir une activité physique et sportive, de loisir et de pleine nature accessible sur le territoire pour tous et pour les publics prioritaires ;
- Développer et adapter l'information et la communication, renforcer l'éducation nutritionnelle et le travail en réseau des acteurs locaux ;
- Structurer et favoriser le repérage précoce, le dépistage des maladies liées à la nutrition et permettre la prise en charge précoce et adaptée des patients.

OBJECTIF 4

PRÉVENIR, DÉPISTER ET PRENDRE EN CHARGE LE CANCER DE LA PROSTATE, LE CANCER DU SEIN, DU CANCER COLORECTAL

Développer l'observation et la prise en charge :

- Structurer le parcours de santé ;
- Développer l'observation en s'appuyant sur le Registre Cancer et les données socioéconomiques de la CNAV ;
- Etudier le développement de l'équipement matériel lourd (IRM supplémentaires et TepSCAN couplé à un Cyclotron) ;
- Améliorer l'hébergement pour les personnes éloignées (aide au financement de la maison du cancer) ;
- Développer, en appui sur la télémédecine : télé-expertise cas complexes, téléconsultation, RCP Antilles/Guyane, avis télé-pathologie.

Améliorer le dépistage des cancers du col de l'utérus et de la prostate :

- Améliorer les relations CGSS, RSI et ARS ;
- Assurer la diversification des effecteurs et lieux de réalisation des frottis cervicaux et étudier les alternatives au frottis (recherche biomoléculaire d'HPV) ;
- Organiser la communication pour le dépistage individuel du cancer de la prostate et orienter vers la consultation hospitalière dédiée ;
- Adapter les campagnes nationales de dépistage des cancers colorectaux et des cancers du sein aux particularités locales (ex. abaissement de l'âge du dépistage en raison du plus jeune âge des populations touchées ; prise en compte spécifique dans la déclinaison du Plan Cancer, et par le COPIL régional Cancer qui va se mettre en place...) ;
- Veiller à l'égalité d'accès entre des patients martiniquais aux essais thérapeutiques proposés par les laboratoires de recherche, notamment pour le traitement de certains cancers.

OBJECTIF 5

AGIR SUR LES DÉTERMINANTS COMPORTEMENTAUX DE LA SANTÉ

Action 5.1

Renforcer les plans d'action relatifs à la santé sexuelle et reproductive et affective

Mettre en place un Comité de pilotage pour une approche globale et intégrée. **Ce comité aura pour objectifs principaux :**

- Harmoniser les pratiques d'intervention en matière de santé sexuelle dans une approche globale, en milieu scolaire et en population générale ;
- Favoriser la structuration des campagnes d'information co-construites entre les acteurs locaux et l'Agence Nationale de Santé Publique France ;
- Organiser un plan de formation commun régional ;
- Rapprocher le COREVIH et le CREPSS ;
- Organiser l'offre en favorisant les conventions entre les acteurs et structures dans le champ de la contraception et de l'orthogénie ;

Réduire les Infections Sexuellement Transmissibles :

- Améliorer la politique de prévention et de dépistage adaptée en associant tous les acteurs (AIDES, SIDACTION, CeGIDD) ;
- Informer et former les professionnels de santé sur le concept de prévention combinée de l'infection par le VIH ;
- Agir au plan vaccinal (centres de vaccination habilités hep B et HPV).

Favoriser les rapprochements entre AMREC, CEPIOFF et CeGIDD pour le dépistage du cancer du col de l'utérus.

Action 5.2

Mettre en place le plan régional de prévention et de lutte contre les drogues et conduites addictives 2015-2017

- Renforcer l'information et la communication sur les drogues et les conduites ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité de la prévention ;
- Développer l'accompagnement des populations concernées ;
- Agir pour la lutte contre les trafics et l'application de la loi.

OBJECTIFS PROPRES A LA MARTINIQUE

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LES TRAUMATISMES, SUICIDES

1.6.1 - Prévenir les suicides

- Participer à la mise en place du projet « Vigilans Martinique » dans le cadre du programme national de prévention du suicide ;
- Créer et animer un site web « crise et détresse » pour la population générale ;
- Contribuer à l'élaboration d'une formation « la crise suicidaire et détresse psy » en direction des médecins généralistes, de l'Education Nationale, des journalistes et des associations partenaires et du grand public ;

Poursuivre l'étude épidémiologique (entamée en mai 2014), multicentrique descriptive (Martinique/Guadeloupe/ Saint Martin et Réunion) de la prise en charge médico-psycho-sociale d'aval des patients admis aux urgences du CHUM à la suite d'une tentative de suicide ou avec idéations suicidaires avec antécédents de tentative de suicide (étude POSTA).

PRÉVENIR, DÉPISTER ET PRENDRE EN CHARGE LA DRÉPANOCYTOSE

1.7.1 - Elaborer un programme régional « drépanocytose » abordant les questions de dépistage, d'information, de conseil et de prise en charge des personnes drépanocytaires :

- Définir des actions à développer avec la médecine scolaire au moment de l'adolescence pour que chacun connaisse son type d'hémoglobine ;
- Développer l'éducation thérapeutique ;
- Conforter le dépistage des complications vasculaires cérébrales et leur prise en charge ;
- Etudier et documenter un éventuel renforcement en matériel : écho-doppler transcranien, machine à erythraphérèse;
- Développer l'évaluation neuropsychologique des patients et la prise en charge neuropsychologique ;
- Développer le conseil génétique aux hétérozygotes.

Garantir une couverture vaccinale protectrice pour la population

- Mettre en place le nouveau dispositif de vaccination en lien avec les partenaires (année 2016) ;
- Installer un comité régional d'appui à la vaccination (année 2016) ;
- Trouver un accord avec la CGSS et le RSI pour la prise en charge des vaccins non couverts par la DGF récupérée partiellement sur l'ex DEPARTEMENT, du fait de l'arrêt des vaccinations depuis 2011 ;
- Identifier les partenaires qui pourraient bénéficier d'une mise à disposition de vaccins pour développer la vaccination, et passer convention ;
- Mettre en place un fichier vaccinal unique et un numéro téléphonique d'information et de prise de rendez vous ;

Mener une enquête de couverture vaccinale chez les adultes.